

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Laurence GERBET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Catherine VICTOR	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Céline RABUT	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Noëlle CABBILLARD	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**  
**LATITUDE 21 - Renouvellement Convention d'objectifs et de moyens et attribution de la subvention de fonctionnement 2023**

L'établissement public local «Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon » a pour objet de proposer au grand public les éléments d'information et de formation autour des thématiques de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme par :

- l'organisation d'expositions thématiques,
- l'organisation d'animations pédagogiques en direction des scolaires,
- l'organisation de conférences, de réunions publiques en relation avec les différents sujets abordés,
- la mise en oeuvre d'une communication sur les activités de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie : site Internet / publications / événements,
- l'organisation d'un fonctionnement en réseau local avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le lien entre Dijon métropole et Latitude 21 est formalisé via une convention d'objectifs.

Suite aux délibérations du Conseil de Communauté du 21 décembre 2006 créant la régie personnalisée chargée d'assurer la gestion de la «Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie », et du 19 décembre 2013 relative à la convention d'objectifs et de moyens, il convient de mettre à jour cette convention qui arrive à échéance fin 2022.

La convention d'objectifs et de moyens avec Latitude 21 Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du cadre de vie précise que la métropole contribue annuellement aux frais de fonctionnement de cet Etablissement Public Local.

Pour mémoire en 2022, la subvention s'élevait à 358 000 €.

Il est proposé d'allouer, pour l'année 2023, une subvention d'un montant identique à celle versée en 2022 soit 358 000 €.

Cette subvention sera versée selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.

Le projet de convention d'objectifs et de moyens est joint en annexe.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens et **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention pour une période de 3 ans,
- **d'attribuer** une subvention de 358 000 € à l'Etablissement Public Local pour l'année 2023,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 76                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN